



Montréal 



ÉCRIVAIN EN RÉSIDENCE

Bibliothèque Saul-Bellow

**Lignes directrices pour une résidence se déroulant à l'automne-hiver
2018-2019**

Le Conseil des arts de Montréal (CAM), en partenariat avec l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) et la Direction des Bibliothèques de Montréal, offrira une résidence d'écrivain¹ qui se tiendra à la Bibliothèque Saul-Bellow de la mi-octobre 2018 à la mi-avril 2019 inclusivement.

Objectifs de la résidence

La résidence d'écrivain offerte à la Bibliothèque Saul-Bellow est une résidence de création qui s'accompagne d'un projet de médiation culturelle². Elle a été développée en fonction des objectifs suivants :

1. Permettre à un écrivain, qui habite Montréal, de prendre contact avec « le » et/ou « son » public du quartier et de la bibliothèque participante tout en :
 - 1.1. réalisant un projet artistique de concert avec les gens de la communauté du quartier ;
 - 1.2. poursuivant son propre travail de création grâce à la rémunération qu'il recevra pour cette résidence.

¹ Le mot écrivain, tel qu'il est employé dans ce projet, désigne tout autant un homme qu'une femme.

² « Une véritable démocratisation culturelle ne passe donc plus seulement par l'enrichissement de l'offre culturelle, mais aussi par une action constante, ciblée et concertée sur la demande. Cette action porte un nom : la médiation culturelle. Passeur, accompagnateur, messenger, cet intermédiaire humain qu'est le médiateur culturel va vers les publics potentiels pour promouvoir, expliquer, voire faire adapter en retour les services culturels. Il permet aux personnes et aux groupes auxquels il s'adresse de mieux se reconnaître dans leurs institutions culturelles et de se les approprier, qu'il s'agisse de clientèles exclues ou simplement de citoyens déjà abondamment sollicités dans leur vie quotidienne. Il fait en sorte que chacun se sente partie prenante de l'expression culturelle et de la mémoire collective. » (*Montréal, métropole culturelle*, Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015, p. 20.)

2. Familiariser le public en général avec le travail de l'écrivain, le travail de création donc, de même que toutes les dimensions plus prosaïques qui peuvent s'y rattacher : bourses, recherches, contrats d'édition, etc.

3. Mettre un écrivain au service de la population.

Description du projet

La résidence s'étale sur six (6) mois, soit de la mi-octobre 2018 à la mi-avril 2019. Cette période est apparue comme étant minimale aux instigateurs de ce projet pour que l'écrivain imprègne les lieux et s'imprègne des lieux, pour qu'il devienne en quelque sorte le « fantôme » de la bibliothèque. L'écrivain qui occupera cette résidence se rend disponible vingt-cinq (25) heures par semaine dont dix (10) doivent être faites à la bibliothèque de l'arrondissement, si possible dans un espace qu'on aura aménagé pour lui. La bibliothèque étant ouverte durant les week-ends, l'horaire de l'écrivain peut être extrêmement flexible et il devra assurer une présence, sinon permanente, tout au moins périodique durant lesdits week-ends.

L'écrivain qui s'engage dans ce projet ne dispose donc pas de tout son temps pour travailler à sa propre production. Par ailleurs, il peut consacrer quinze (15) heures par semaine pour travailler en privé sur ses propres projets. Idéalement, la bibliothèque mettra donc également un espace privé à la disposition de l'écrivain pour ce nombre

d'heures, de manière à ce que ce dernier puisse aller y travailler, s'il le désire, l'écrivain pouvant aussi remplir ces heures en les travaillant chez lui.

Si les activités de l'écrivain peuvent varier selon ses compétences et ses intérêts, il ne peut cependant pas se désister du projet de médiation culturelle qu'il doit élaborer avec et dans la communauté de l'arrondissement. C'est d'ailleurs principalement en fonction de la pertinence des projets qu'ils soumettront que les candidats seront évalués. Il s'agit donc d'une résidence d'artiste où l'écrivain peut s'inspirer de cette communauté, mais doit aussi lui redonner. De même, l'écrivain pourrait également travailler à des projets avec des artistes d'autres disciplines selon ses affinités et les budgets qui pourraient être mis à sa disposition.

Par ailleurs, l'écrivain pourra, toujours selon ses compétences, intérêts et habiletés, faire des conférences englobant toutes les dimensions de son travail artistique, et ce, en s'adressant à différents publics. Pour ce faire, il pourra compter sur l'appui et l'expertise du personnel des bibliothèques et profiter des possibilités offertes par les programmes d'animation déjà en place. Il pourrait aussi faire du « coaching », ou parrainage de création, s'il en a envie, tout comme il pourrait remplir des activités d'écrivain donneur en mettant sa plume et ses crayons à dessiner directement au service de ses concitoyens.

1. Aide financière accordée

La bourse que recevra l'écrivain est de 15 000 \$, le CAM fournissant 10 000 \$ et la bibliothèque participante fournissant les 5 000 \$ qui complètent la bourse.

2. Critères d'admissibilité

Tout écrivain qui veut soumettre sa candidature à cette résidence doit répondre aux exigences suivantes :

- être un écrivain professionnel, soit avoir publié au moins un livre (peu importe le genre, incluant la bande dessinée) ;
- être domicilié sur l'Île de Montréal.

3. Appel de candidatures

Tout écrivain qui désire soumettre sa candidature pour la résidence de la Bibliothèque Saul-Bellow devra faire parvenir le résumé de son projet accompagné d'un *curriculum vitae*. Il pourra également inclure à sa demande d'autres documents qu'il jugerait pertinents : dossier de presse, principales réalisations en rapport avec le projet de médiation culturelle présenté, lettres d'appui, etc.

Les écrivains pourront déposer leur candidature pour la résidence à la Bibliothèque de Saul-Bellow entre le 7 juin et le 3 septembre 2018. Les candidatures devront être acheminées à l'adresse suivante :

Jean-Sébastien Marsan
Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)
3492, avenue Laval
Montréal (QC) H2X 3C8

Les candidatures par courriel seront également acceptées, à l'adresse suivante :

jsmarsan@uneq.qc.ca.

4. Évaluation des demandes

En septembre 2018, le CAM, en concertation avec un représentant de l'UNEQ, un représentant de la Direction des Bibliothèques de Montréal et un représentant de la Bibliothèque Saul-Bellow, procédera à une évaluation des demandes soumises selon les principaux critères d'analyse suivants :

- la qualité artistique et didactique du projet de médiation culturelle présenté ainsi que son originalité ;
- l'apport à la communauté de l'arrondissement ;
- la capacité de l'écrivain de mener à terme son projet.

Le nom de l'écrivain lauréat sera dévoilé par l'UNEQ en octobre 2018.

5. Obligations de l'écrivain

L'écrivain qui occupera la résidence devra rédiger un rapport succinct de son expérience dans les 30 jours suivant la fin de sa résidence. De même, les responsables de ce projet lui demanderont également de collaborer à leur processus d'évaluation de l'expérience.

6. Renseignements

Pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec :

Jean-Sébastien Marsan
Adjoint à la direction générale et directeur des communications
Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)
3492, avenue Laval
Montréal (Québec) H2X 3C8
514 849-8540 poste 225 | jsmarsan@uneq.qc.ca